

REGLEMENT DU VIDE GRENIER DE SEMOY

(Pour les particuliers)

Le Comité des Fêtes de Semoy organise un vide grenier le dimanche 04 septembre 2022.

Cela concerne la vente ou l'échange d'objets usagés (Ex : mobilier, bibelots, livres, jouets, vêtements, ...) appartenant aux exposants mais en aucun cas à des commerçants ou des fabricants qui en font commerce.

Le commerce et l'échange d'animaux sont interdits.

Le vide grenier se déroule de 8 heures à 18 heures

Sur le terrain à côté du complexe multisports, au parc de LA VALINIERE à Semoy

Les participants doivent se présenter entre 7 heures et 8 heures à l'entrée du vide grenier rue du Bois Poisson avec :

- **LA PIECE D'IDENTITE DE LA PERSONNE INSCRITE SUR LE BULLETIN**
- **LE VEHICULE IMMATRICULE INSCRIT SUR LE BULLETIN**

Un registre obligatoire est tenu et remis à la Préfecture pour vérification sous 8 jours.

Les véhicules des exposants peuvent stationner sur le stand à condition qu'ils ne soient pas trop volumineux :

- 6 mètres maxi sinon prendre 2 lots ou stationner sur le parking (véhicule avec remorque, fourgon...),
- Ne dépassant pas les 2,50 mètres de hauteur et les 3,5 tonnes.

Sont exclus les campings cars et les camions.

L'organisation dégage toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

1. REMPLIR LISIBLEMENT LE BULLETIN D'INSCRIPTION, LE SIGNER OBLIGATOIREMENT

(Par la même personne décrite sur la pièce d'identité).

2. Y JOINDRE:

- **Une copie recto/verso de la pièce d'identité** (même personne que le bulletin d'inscription),
- **Et un chèque daté et signé à l'ordre du Comité des Fêtes de Semoy.**

3. ENREGISTREMENT DU BULLETIN D'INSCRIPTION:

- **Soit lors des 2 permanences** du CDF à la Maison des Associations, Place François Mitterrand à Semoy :
 - Le samedi 20 août de 10h à 12h
 - Ou
 - Le samedi 27 août de 10h à 12h.
- **Soit à adresser ou à déposer** à la Mairie de Semoy (dans une enveloppe).

Aucun enregistrement ne peut se faire sans les 3 pièces demandées (bulletin d'inscription, photocopie pièce d'identité et paiement).

Tout dossier incomplet, illisible, sans signature, sans paiement ou déposé après le mercredi 31 août 2022 est automatiquement refusé.

4. EMPLACEMENT MINIMUM : 1 lot de 6 mètres pour 10€ (possibilité de réserver plusieurs lots).

5. CIRCULATION : **Une fois tous les exposants placés, la circulation des véhicules (en dehors de l'organisation ou des secours) est interdite sur le vide-grenier jusqu'à 18h00.**

